

ARTICLE 1 : Objet :

IDA Troc Sports a pour objet de permettre aux particuliers et aux associations par un contrat de dépôt-vente de vendre et/ou d'acheter à d'autres particuliers des articles de sport, loisir, plein air d'occasion sur une surface de vente dénommée IDA Troc Sports et spécialement affectée à cet effet par les adhérents de l'UCIA IDA selon les modalités suivantes :

1/ Je sélectionne mon matériel de sports.

2/ Je me rends au gymnase David Douillet le samedi 3 septembre à partir de 9h.

3/ Je remplie ma fiche d'inscription. Vous aurez 2 choix : je veux vendre mon matériel et je fixe mon prix de vente, ou je veux faire un don, nous nous occupons de la vente. Sont acceptés skis, cycles, fitness, trotinettes, snowboards, etc... La dépose est gratuite.

L'UCIA IDA s'autorise à refuser le matériel d'occasion pouvant présenter un risque pour la sécurité des acheteurs comme les cordes, baudriers, casques, ...

4/ Je reviens le lundi 5 septembre 2022 ou le mardi 6 septembre 2022 au magasin Optic 2000 à l'Isle d'Abeau entre 10h et 19h :

- mon matériel a été vendu, je reçois le montant de la vente sous forme de bons d'achats valables chez tous les adhérents de l'UCIA IDA*.

- mon matériel n'a pas été vendu, je le récupère.

Au-delà du 6 septembre 2022 si mon matériel n'a pas été récupéré, il sera donné à Emmaus.

ARTICLE 2 : Déroulement du IDA Troc Sports :

2.1 dépôts : Vous déposez vos articles de sports d'occasion à l'espace IDA Troc Sports au gymnase David Douillet le samedi 3 septembre entre 9h et 12h.

2.2 ventes : Vous achetez des articles de sports d'occasion à l'espace IDA Troc Sports le samedi 3 septembre à partir de 9h, lors du forum des associations de L'Isle d'Abeau.

ARTICLE 3 : Modalités du dépôt :

L'UCIA IDA est libre de refuser de prendre en dépôt des articles qui ne répondraient pas à ses exigences notamment de sécurité, de qualité ou de prix. Si ceux-ci sont conformes à ses critères, il en devient dépositaire et vous propose de signer un "contrat IDA Troc Sports" rendant votre dépôt irrévocable jusqu'à la fin de l'opération, ce contrat permettant de proposer vos articles à la vente.

Dès le lundi suivant la fin de IDA Troc Sports, vous serez tenu de récupérer vos articles invendus jusqu'au mardi 6 septembre 2022. Si ces articles ont été vendus, un ou des bons d'achats (valables chez tous les adhérents de l'UCIA IDA), d'une valeur égale au montant de la vente de vos articles, sera tenu à votre disposition au magasin Optic 2000 dès 10h le lundi matin 5 septembre 2022. Chaque bon d'achat IDA Troc Sports, non remboursable, est valable 3 mois à compter de son émission et est utilisable en une fois dans le commerce de votre choix*.

ARTICLE 4 : Obligations du déposant :

En votre qualité de déposant, vous vous engagez à :

4.1- Nous confier des articles en parfait état de fonctionnement, exempts de tout vice ou défaut qui les rendraient dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés, étant entendu que vous restez responsable de tous les dommages ou pertes dont pourraient être victimes votre acheteur ou toute autre personne du fait des articles vendus par vous lors de l'opération IDA Troc Sports. En aucun cas la responsabilité de l'UCIA IDA pourra être mise en cause.

4.2- Justifier du lieu et de la date d'achat des articles confiés en dépôt vente.

4.3- Nous présenter lors du dépôt de vos articles, une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour...)

4.4 – Le déposant s’engage à venir récupérer entre le lundi 5 septembre 10h et le mardi 6 septembre 2022 19h soit ses bons d’achats si les articles ont été vendus, soit son matériel en cas d’inventu.

4.5 – Le déposant est informé que tout inventu non récupéré entre le lundi 5 septembre et le mardi 6 septembre 2022 à votre magasin Optic 2000 de l’Isle d’Abeau sera considéré comme abandonné et remis à Emmaus.

ARTICLE 5 : Obligations de IDA Troc Sports :

En sa qualité de dépositaire, IDA Troc Sports s’engage à :

5.1- Faire ses meilleurs efforts pour faciliter la vente des articles de sport que vous lui confiez, mais ne garantit en aucun cas la vente des dits articles.

5.2- Respecter strictement le prix de vente indiqué par le déposant sur le contrat.

ARTICLE 6 : Information générale :

LES ARTICLES ACHETÉS LORS DE IDA Troc Sports NE SONT NI REPRIS
NI ECHANGÉS PAR UCIA IDA.

ARTICLE 7 :

Vos données sont collectées afin de permettre la gestion de vos dépôts et achats dans le cadre du IDA Troc Sports et sont destinées à l’UCIA IDA.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à UCIA IDA Service IDA Troc Sports, 4 place Gabriel Peri 38080 l’ISLE D’ABEAU.

* Relais du Catey, Cabient Méhu, Agence Générali, Dezup, Pharmacie du Bourg, Restella plus belle, Saucissons Moiroud, Optique 3 Vallons, Soalp, D'massages, Le Tulipier, Existe en ciel , Vision plus, Ostéopathe Jérôme Laugt, Optic 2000, Rêves Corner, B2Ceurope, MAC DO, Trésor de douceur, Le Fourn'isle, Ida Sports Loisirs, Le BéaBa, Alony Arthurimmo, Hôtel Campanile Isle d'Abeau, La Girandière RESIDE ETUDES SENIORS, Brasserie la Paix, Ostéopathe Juéry Prune, MG Garden, Salon PASCAL COSTE, Bobine Club, Les plaisirs Gourmands de LL, Optique de L'Isle, MadiNi' Nails – liste des adhérents disponible sur le site internet : <https://commerces-isledabeau.com/>.